



SOMBREFFE

Bimestriel officiel d'informations communales

N°161 - Juillet 2021

SPECTACLES CONCERTS ANIMATIONS PRODUITS LOCAUX

SOMBREFFE – AOÛT 21

BESOIN
d'a(i)rt!

BESOIN D'A(I)RT : La culture reprend son souffle aussi dans la Commune de Sombreffe ! Voir en page 16 de ce bulletin.

**CHASSIS - PORTES - VOILETS
VERANDAS - PERGOLAS - PVC - BOIS - ALU**

35 ans
Au service de la qualité depuis 1986

ETI Delfosse

www.chassis-delfosse.be

Au service de la qualité en toute confiance...

Rue Lucien Ponlot, 45 - 5140 LIGNY

071 88 60 00 071 88 62 63

VISITEZ NOTRE SHOWROOM

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseillère en communication,

Marielle MOSSIAT

se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec elle au 0498/883 895

CARPENTIER JARDINS

Rue de Boignée, 1
5140 Tongrinne

Création et entretien, plantation, taille, élagage, abattage, tonte, pavage, pose de clôture...
Devis gratuit

071/88.96.38
0496/48.39.60

carpentierjardins@hotmail.com
www.carpentierjardins.be

CTCréation Entreprise de pavage

- Klinkers
- Parking
- Terrassement
- Soutènement

GSM: 0476.21.84.66
www.ct-creation.be

Find us on **facebook** CT Création

infi-coulon
Coulon Gérald

Soins infirmiers à domicile
de qualité, prestés 7j/7

Prise de sang, Sombreffe et entités

0494 620 984

coulon_gerald@hotmail.com
www.infi-coulon.be

Regifo
Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - www.regifo.be

ligoptic

optique • lentilles de contact • acoustique **amplifon**

ligoptic

Chaussée de Nivelles 27c
5140 Sombreffe

071 87 47 40
ligoptic@skynet.be

www.ligoptic.be



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Grâce à la vaccination, nous avons pu retrouver depuis un bon mois nos habitudes de vie sociale : barbecues entre amis, fêtes de famille, sorties au cinéma ou au resto, vacances en Belgique ou à l'étranger... Qu'est-ce que cela nous fait du bien ! Partout, les spectacles de rue, les fêtes foraines et les activités en plein air ont repris.

A Sombreffe aussi « la culture reprend son souffle ». Avec l'aide de la Commune, l'idée d'organiser quelques spectacles en plein air a fait son chemin dans la tête de trois bénévoles experts dans le domaine culturel : « Besoin d'a(i)rt ! » était né. Concrètement, nous vous proposons 4 spectacles en plein air, un par village, chaque samedi durant le mois d'août. Tous les détails se trouvent en page 16 de ce bulletin. Nous vous y attendons nombreux !

L'actualité communale en ce début d'été est marquée par cette succession d'orages et son cortège de coulées de boue et débordements des cours d'eau de la Ligne. Je voudrais vous assurer de toute la détermination du Collège communal dans la recherche de solutions à long terme : nous en avons fait un objectif de législature 2019-2024 ! En 2019, d'importants travaux ont été financés par la Commune à Sombreffe, rues Scourmont et Encombrie. La situation s'est fortement améliorée. En 2020, d'importants travaux de curage ont été réalisés par une société spécialisée aux points bas du village de Ligny, pour fluidifier l'écoulement des eaux des rues de la Tombe, Désiré-

Harzée et Pont-Piriaux. Là aussi la situation s'est améliorée. Nous travaillons actuellement sur plusieurs nouveaux dossiers de sensibilisation du monde agricole pour éviter les coulées de boue en domaines public et privé. Si nécessaire, cette sensibilisation sera accompagnée d'investissements publics, d'injonctions et d'actions de répression suite à certaines pratiques découvertes sur le terrain et qui empêchent l'écoulement naturel des eaux. Suite aux prochains numéros.

L'actualité communale, c'est aussi toute l'attention portée par la Commune à l'état des voiries communales et régionales. En 2021, les élus communaux ont décidé d'importants travaux d'enduisage et de raclage-pose pour plus de 200.000 € sur les rues ou portions des rues du Château, de Wavre, Croix Brulée, Ottiamont, Gironfontaine, Mathias, Piconnette, de Velaine, Ruelle aux Loups, des Chapeliers, de la Ronce, Gaston Bauwens, des Peupliers, des Tilleuls, Emile Vandervelde, du Grand-Central, Ernest-Servais, Mary, du Pinson, Potriau, de la Buse, Chaussée Romaine, Allée de Château-Chinon, des Hurchets, de la Motte, Désiré-Harzée, du Comté, René-Gobert, des Saules et des Fonds. Les travaux, débutés en mai sont prévus jusqu'à l'automne 2021.

Enfin, très bonne nouvelle, la Commune, suite à la réunion de travail organisée en septembre 2020 à son initiative pour conscientiser la Région wallonne sur l'état de nos voiries régionales, vient d'apprendre officiellement ce 30 juin, en direct du Directeur-Ingénieur du District de Spy, Monsieur Dupont, que les revêtements du carrefour du Docq et du giratoire de Ligny seront réfectionnés complètement avec une nouvelle couche de 13 centimètres de tarmac, du 23 août au 3 septembre prochain. La circulation y sera complètement interdite de jour comme de nuit, des déviations seront organisées et des contrôles de police seront prévus. Nous remercions le SPW pour cette réfection attendue depuis plus de 10 ans !

Très bel été à toutes et tous et bonnes vacances à celles et ceux qui en prennent !

Étienne BERTRAND, Votre Bourgmestre

Vu l'obligation des mesures de distanciation sociale, les permanences PHYSIQUES du Bourgmestre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il est toujours possible de lui écrire par mail ou par courrier, ou de vous adresser à sa secrétaire Madame CHARUE au n° de tél. 071/827.427, ou par email à l'adresse ingrid.charue@sombreffe.be pour lui soumettre tout problème de gestion communale.



Sommaire

03 / Éditorial

04 / Le Conseil communal

05 / Actualités communales

10 / Informations aux citoyens

13 / Les services communaux

14 / Service Affaires générales

15 / Service Cadre de vie

15 / Service Cohésion sociale

19 / Service Population état civil

20 / Le CPAS

21 / Nos enfants

21 / L'avis des groupes politiques

22 / Expressions citoyennes

22 / La vie des associations

26 / Agenda des activités

Tout habitant de la Commune peut recevoir, sur simple demande à l'Administration communale, les dates des réunions du Conseil communal, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour.

Le P.V. approuvé des séances est également téléchargeable sur www.sombreffe.be.

Plus d'infos : Service Affaires générales - Ingrid CHARUE - 071/82.74.27
- ingrid.charue@sombreffe.be



Le Conseil communal du 31 mars 2021 a décidé :

- De prendre acte de la démission de Madame Valérie TOUSSAINT en tant que Conseillère de l'Action sociale de Sombreffe.
- De prendre acte de l'élection directe de Madame Dorine LEURIS en tant que Conseillère de l'Action sociale, en remplacement de Madame Valérie TOUSSAINT, démissionnaire du Conseil de l'Action sociale.
- De prendre connaissance du procès-verbal de la concertation Commune-CPAS du 10 mars 2021.
- D'arrêter le règlement d'ordre intérieur de la concertation Commune-CPAS.
- D'arrêter le règlement d'administration intérieure fixant les allocations et indemnités accordées aux membres des jurys d'examen.
- D'ajouter au statut administratif la dispense de service aux agents dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19.
- D'adhérer à l'assurance hospitalisation collective que propose le Service Fédéral des Pensions – Service social collectif pour la période 2022-2025.
- D'ajouter dans le statut pécuniaire la disposition relative à l'installation de puces électroniques dans les véhicules de l'administration.
- De modifier l'annexe 3 du règlement de travail de l'Administration communale concernant la personne responsable du traitement des données de télécommunication en réseau.
- D'ajouter une annexe 5 au règlement de travail de l'Administration communale concernant les dispositions relatives au RGPD.
- D'approuver la modification des conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion sur base du tableau de suivi des modifications.
- De fixer la rémunération du personnel encadrant les plaines de vacances communales à partir de cette année et ce jusqu'en 2024 inclus, comme suit :
 - Chefs de plaine : 75 €/jour
 - Chefs de plaine adjoint : 65 €/jour
 - Moniteurs formés : 55 €/jour
 - Moniteurs non formés : 45 €/jour
- D'arrêter le Règlement d'Ordre Intérieur pour les animateurs-animatrices de la plaine de vacances de Sombreffe.
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention établie entre la Commune de Sombreffe et l'asbl OxyJeunes.
- De marquer son accord sur la demande d'adhésion à Mobitwin (fiche action «7.3.05 : Aide à la mobilité» du Plan Stratégique Transversal communal).
- D'approuver la convention de partenariat liant l'Administration communale de Sombreffe et l'ASBL Sport et santé, pour une durée d'une année, dans le cadre de l'activité Je Cours Pour Ma Forme (JCPMF).
- D'octroyer une indemnité de logement au curé de Ligny.
- De répondre aux questions orales de Mesdames Catherine KEIMEUL et Françoise HALLEUX, Conseillères communales.



Le Conseil communal du 27 avril 2021 a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Province de Namur sur base du décret déchets du 5 juin 2008, relative à la **mise à disposition** dans une commune **d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur**.
- D'approuver la convention de partenariat avec la Province de Namur sur base de la loi du 24 juin 2013, relative aux sanctions administratives communales, mettant à la disposition d'une commune un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.
- De voter un crédit spécial d'urgence de 6.500,00 € à l'article budgétaire 421/745-51 pour la réparation de la faucheuse.
- De passer un marché de travaux par procédure négociée sans publication estimé à 50.000,00 € TVAC pour des travaux de remplacement de la chaudière au hall de voirie de Boignée.
- De ne pas appliquer, pour l'exercice 2021, les taxes établies pour les délibérations suivantes (mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19) :
 - La délibération du 14 novembre 2019, approuvée le 16 décembre 2019, établissant pour les exercices 2020 à 2025 la taxe sur les prestations diverses d'hygiène et de salubrité publique, pour le secteur économique de la Commune de Sombreffe, et ce pour les métiers de contacts, les cafés, les restaurants et les commerces dits non-essentiels ;
 - La délibération du 21 octobre 2019, approuvée le 25 novembre 2019, établissant pour l'exercice 2021 la taxe relative à l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation d'un conteneur) pour l'exercice 2021 et ce pour les métiers de contacts, les cafés, les restaurants et les commerces dits non-essentiels ;
 - La délibération du 21 octobre 2019, approuvée le 25 novembre 2019, établissant pour les exercices 2020 à 2025 la taxe sur la force motrice, à concurrence de 3 mois, et ce pour les métiers de contacts, les cafés, les restaurants et les commerces dits non-essentiels.
- De répondre aux questions orales de Madame Betty HAINAUT et Madame Françoise HALLEUX, Conseillères communales.



Actualités communales

Opération de Développement Rural : ça bouge pour l'économie Sombreffoise

Résultats de l'enquête des acteurs du secteur économique

Enquête réalisée à l'initiative de Monsieur Benoît VANDENSCHRIK, échevin du secteur économique, en collaboration avec Monsieur Jonathan BURTAUX, échevin des finances.

Dans le cadre de son Opération de Développement Rural, la Commune de Sombreffe, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, a sollicité les acteurs de l'économie sombreffoise afin de connaître à la fois leur perception du territoire, de ses forces et faiblesses en matière d'économie, mais aussi leurs attentes et idées de projets.

Ce fut également l'occasion de sonder ce secteur sur les difficultés qu'il rencontre ainsi que sur les pistes de solutions envisageables.

L'objectif à terme est de définir une stratégie de développement cohérente pour la Commune, axée sur différentes thématiques, et ainsi mettre en œuvre des projets et des actions concrètes en fonction des besoins des habitants de la Commune. La participation de tous les acteurs présents sur le territoire est primordiale ! L'idée générale serait d'arriver à terme, à **mener des actions et soutenir l'entrepreneuriat de manière large**.





Cette enquête s'est déroulée en ligne lors du premier trimestre de cette année et fût un succès puisque pas moins de **44 personnes y ont participé**.

Vous pouvez trouver la synthèse de cette enquête en suivant le lien <https://sombreffe.app/wp-content/uploads/2021/05/Synthe%CC%80se-consultation-acteurs-e%CC%81conomiques-Sombreffe-05-2021.pdf> ou en scannant ce QR code.

Par ailleurs, nous en profitons pour vous relayer une belle initiative privée : « **Tout Sombreffe dans ma poche...** ».

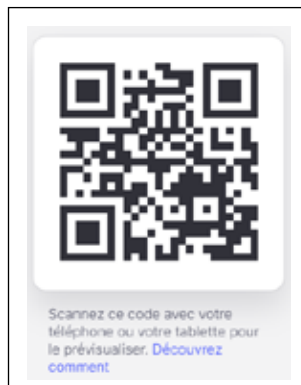
Cette application, ouverte à tous, renseigne les commerces, les producteurs et les agendas

locaux. Que vous soyez commerçant, citoyen Sombreffois ou les deux, cette application est pour vous et est gratuite !

Vous pouvez consulter cette initiative ici <https://sombreffe.app/> ou scanner ce QR Code.

Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Madame Marie BURETTE, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie :

- par mail à l'adresse m.burette@frw.be
- ou par téléphone (accueil central-équipe Brabant-Hes-baye) au 010/23 78 00.



La sanction administrative communale

Introduction

On entend souvent dire que les tribunaux sont débordés et que les petits délits sont généralement classés sans suite, donnant une impression d'impunité à ceux qui les commettent. Or, ces infractions, si elles ne sont pas foncièrement graves pour la plupart (jeter un papier ou un mégot à terre par exemple) font qu'aujourd'hui nos routes sont moins propres, nos rapports humains moins courtois, notre mobilité plus difficile.

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales a pour objectif de permettre aux Communes de lutter plus rapidement et plus efficacement contre les incivilités commises sur leur territoire, mais aussi contre la «petite criminalité» et ainsi de promouvoir le respect dans la société.

Le « **Fonctionnaire sanctionnateur** » peut sanctionner de manière proportionnée des comportements considérés comme peu graves, mais perçus dans la vie quotidienne comme particulièrement dérangeants. Les sanctions administratives constituent donc une alternative efficace aux sanctions pénales (peines de police) des règlements de police.

Définition et application

Une sanction administrative est en réalité une sanction au sens propre du terme mais qui, au lieu d'être infligée par un juge, peut l'être par un fonctionnaire appartenant à une autorité administrative, comme par exemple la Commune, en réponse à la violation d'un règlement ou d'une loi.

Peuvent donc être assorties de sanctions administratives l'ensemble des dispositions des règlements communaux de police ou seulement une partie de ceux-ci, selon les préférences de chaque Commune. Le Conseil communal peut en effet établir des peines ou des sanctions administratives contre les infractions à ses règlements ou ordonnances.

Missions du fonctionnaire sanctionnateur

1. Sanctionner des comportements susceptibles de troubler la propreté, la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique repris dans le Règlement général de police administrative (RGPA) de la Commune (amendes pouvant aller jusqu'à 350 €).

Exemples :

- consommer de l'alcool sur la voie publique, en dehors des terrasses et événements autorisés ;
- souiller la voie publique, en ce compris y uriner, y cracher, y jeter des mégots, des chewing-gums, des canettes ;
- ne pas tenir son chien en laisse sur la voie publique ;
- ne pas ramasser les déjections de son animal ;
- ne pas indiquer le loyer et les charges éventuelles sur les annonces, affichettes,... de mise en location ;
- dépôt anticipé ou tardif de sacs, sans respect du jour et des heures fixées,...



2. Sanctionner des infractions mixtes énumérées dans le protocole d'accord conclu entre la Commune et le/la Procureur.e du Roi et ainsi éviter un éventuel classement sans suite du parquet (amendes pouvant aller jusqu'à 350 €).

Exemples :

- coups et blessures volontaires, injures ;
- destruction ou mise hors d'usage de véhicules ;
- destruction de tombeaux ;
- vol simple (notamment les vols à l'étalage) ;
- graffitis ;
- dégradation de propriétés immobilières ou mobilières ;
- destruction ou dégradation de clôtures ;
- tapage nocturne ;
- voies de fait ou violences légères, ...



3. Sanctionner des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement de véhicules qui entravent la mobilité et menacent la sécurité et la qualité de vie dans la Commune (amendes de 58 et 116 € en fonction de la catégorie d'infraction).

Exemples :

o **Infractions de 1ère catégorie (amende 58 €) :**

- stationnement en zone résidentielle en dehors des espaces réservés ;
- stationnement en zone piétonne ;
- arrêt ou stationnement à droite par rapport au sens de la marche (sauf si la chaussée est à sens unique) ;
- interdiction de stationner à moins de 15 mètres de part et d'autre d'un panneau « arrêt d'autobus » ;
- stationnement plus de 24h d'un véhicule hors d'état de circuler ;
- stationnement sur les marques blanches définies à l'article 77.5 de l'A-R du 1er/12/1975 qui délimitent les emplacements que doivent occuper les véhicules,...



o **Infractions de 2ème catégorie (amende 116 €) :**

- stationnement sur les trottoirs, les pistes cyclables, les passages pour piétons, dans le haut d'une côte et les virages ;
- stationnement aux endroits où les piétons et les cyclistes et les conducteurs de cyclo-moteurs à deux roues doivent contourner un obstacle, aux endroits où la largeur du passage libre sur la chaussée serait réduite à moins de 3 mètres ;
- stationnement sur un emplacement pour handicapé sans être détenteur d'une carte,...



4. Sanctionner des actes de délinquance environnementale (amende de 50 € à 100.000€) tels que le dépôt (abandon) ou l'incinération de déchets.

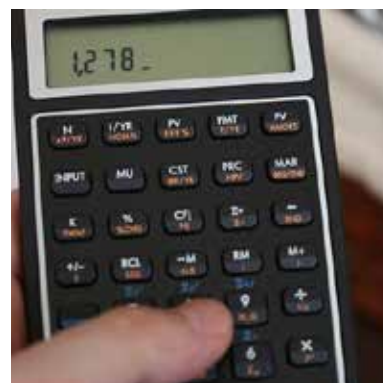
5. Sanctionner des infractions au décret relatif à la voirie communale (décret du 06/02/2014), affectée à la circulation des personnes ou des véhicules et accessible à tous dans les limites prévues par les lois, les arrêtés et les règlements.

Types de sanctions

La loi prévoit quatre types de sanctions administratives communales :

- l'amende administrative, qui s'élève au maximum à 350 € (ou 175 € s'il s'agit d'un mineur ayant 16 ans accomplis) ;
- la suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la Commune ;
- le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la Commune ;
- la fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Pour l'application de l'amende administrative, il est nécessaire que la Commune ait désigné un « fonctionnaire sanctionnateur » mais le Conseil communal peut aussi demander au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial. Ce fonctionnaire décide, sur base des constats faits par des « agents communaux constatateurs » ou sur base des procès-verbaux dressés par la police, si tel comportement mérite une amende administrative et, si oui, de quel montant.



Quant aux trois autres types de sanctions administratives, c'est le Collège communal qui est compétent pour les infliger.

Dans le cas d'infractions ne relevant pas uniquement des sanctions administratives (on les appelle les infractions mixtes), le Procureur du Roi peut reprendre la main et l'affaire peut aller jusqu'à devant les tribunaux.

Notons que, depuis la loi du 24 juin 2014, la possibilité est offerte aux Communes, en plus de la médiation locale, de proposer au contrevenant qui marque son accord l'exécution d'une prestation citoyenne au profit de la Commune.

Médiation locale :

Le fonctionnaire sanctionnateur peut proposer la médiation locale sous trois conditions :

- le Conseil communal doit avoir prévu la médiation dans ses textes;
- elle doit s'effectuer avec l'accord de l'auteur;
- a victime de l'infraction doit être identifiée.

Lors de la médiation, l'indemnisation ou la réparation du dommage est négociée et décidée librement par les parties. En cas d'échec ou de refus de la médiation, le fonctionnaire sanctionnateur peut proposer une prestation citoyenne ou infliger l'amende.

Prestation citoyenne :

Le fonctionnaire sanctionnateur peut proposer au contrevenant d'effectuer une prestation citoyenne ne pouvant excéder 30h, qui consiste en une formation et/ou une prestation non rémunérée au profit de la Commune, d'une personne morale de droit public, fondation ou ASBL.



Informations complémentaires

- Règlement général de police administrative de Sambreville-Sombreffe : <https://www.sombreffe.be/ma-commune/securite/police-locale/reglements/rgpa-samsom-2015-12-11-sombreffe.pdf>
- Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2013/06/24/2013000441/justel>
- Arrêté-Royal Arrêt et stationnement du 09 mars 2014 <http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/pdf/Mbbs/2014/06/20/128239.pdf>
- Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2014/02/06/2014201445/justel>

Sources : <https://www.uvcw.be/police-administrative/focus/art-2297>;
<https://www.police.be/5328/actualites/les-sanctions-administratives-communales-sac-de-lamende-aux-sanctions-alternatives>; <https://www.namur.be/fr/grands-dossiers/sanctions-administratives-communales>



QR Code pour télécharger le RGPA
Sambreville-Sombreffe



New Sympa Dance Sombreffe



PROFESSEUR **OLIVIER RUELLE**



DANSES DE SALON LINE DANCE STAGES

AMBIANCE FAMILIALE
PORTES OUVERTES
LUNDI 30 AOUT dès 20H
REPRISE DES COURS LUNDI 6 SEPTEMBRE dès 19H

RUE TIENNE DE MONT, 30 5140 SOMBREFFE
dansombreffe@new-sympa-dance.be
0478/244504 ou 0479/314121
<http://www.new-sympa-dance.be>

Brasserie

Blocry Sonia

livraison à domicile dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 B
5140 SOMBREFFE.
GSM 0495/893623
soniablocry@hotmail.com

TEL \$ FAX : 071/888.750 - 071/888.477





ART QUENTIN

Chauffage et sanitaire
Entretien - Dépannage
Montage
Installateur agréé
VIESSMANN

rue du Docq, 52 - 5140 Tongrinne

0472 69 56 24
artquentin.chauffage@gmail.com

Rencontre avec Julie Tessier

Gérante de la nouvelle agence immobilière Trevi Tessier à Gembloux

Chères Sombreffoises, chers Sombreffois,

C'est avec beaucoup d'émotions et de fierté que je vous annonce l'ouverture de ma nouvelle agence immobilière à Gembloux. Depuis le 4 janvier 2021, j'ai le plaisir de vous accueillir dans nos bureaux situés sur la Chaussée de Charleroi à Gembloux.

J'ai grandi et j'habite à Sombreffe, fait mes études secondaires à Gembloux et mon master à Louvain-La-Neuve. C'est donc tout naturellement que j'y ai choisi d'implanter ma société.

J'évolue dans le secteur de l'immobilier depuis 2012, notamment comme agent immobilier pour l'agence Trevi Namur puis comme Manager pour les agences Trevi des provinces de Namur et du Luxembourg. Ensuite, j'ai passé deux ans chez un promoteur immobilier avant d'avoir le plaisir de créer ma propre entreprise et d'ouvrir mon agence immobilière sous la franchise Trevi.

L'appartenance au premier réseau immobilier, Trevi, me permet de bénéficier d'une expertise et d'un professionnalisme de plus de 40 ans. J'ai également choisi de travailler avec le réseau de 35 agences Trevi pour le partage de valeurs communes qui me tiennent à cœur, à savoir **professionnalisme, respect, écoute et transparence**. Ce sont des gages de qualité que je souhaite offrir à mes propriétaires et mes acquéreurs.

De plus, passionnée de marketing, je propose une offre de service qualitative pour une présentation optimale de votre bien :

- Un reportage photo réalisé par un photographe professionnel ;
- Une prise de vue aérienne avec drone ;
- Une vidéo de présentation publiée et diffusée largement sur les réseaux sociaux.

Vous souhaitez vendre ou louer votre maison, appartement, terrain, commerce ou entrepôt ? Nous sommes à votre disposition pour vous remettre un rapport d'expertise et une offre de service personnalisée.

Julie Tessier

Suivez-nous sur :



Chaussée de Charleroi 59B - 5030 Gembloux
081/34.13.55
info@trevitessier.be - www.trevitessier.be



TREVI TESSIER

Vente – Location – Immobilier neuf – Immobilier d'entreprise – Syndic – Gestion locative – Expertise



Informations aux citoyens

Petit rappel des règles de bien vivre ensemble sur l'utilisation - sauf machines agricoles - des tondeuses, débrousailluses et autres machines à moteur thermique

En ces beaux jours, les jardiniers en herbe sont de retour. Haies, pelouses, fleurs... l'entretien d'un espace vert nécessite beaucoup de travail et surtout, l'utilisation d'un matériel de jardinage qui peut parfois générer d'importantes nuisances sonores pour le voisinage.

Quand utiliser son matériel de jardinage, électrique ou thermique ?

Puis-je tailler mes haies le dimanche et tondre la pelouse à 19 heures ?

La notion de tranquillité publique est reprise au chapitre 4 du **Règlement Général de Police Administrative (RGPA)** que la Commune de Sombreffe partage avec Sambreville, étant donné que la zone de police SamSom couvre à la fois les territoires de Sambreville et de Sombreffe.

C'est l'article 54 du RGPA qui répond à ces questions relatives à la tranquillité publique :

« **L'usage** de tondeuses, de scies circulaires, de tronçonneuses et d'autres engins bruyants actionnés par moteur, de quelque nature que ce soit, électrique, à explosion ou à combustion interne, est **interdit sur tout le territoire de la Commune, en semaine, entre 22h00 et 7h00 et le dimanche et jours fériés toute la journée, sauf entre 9h00 et 12h00.** »

Attention que cette **disposition n'est pas applicable aux engins agricoles ainsi qu'aux engins d'utilité publique** (camions qui ramassent les poubelles, véhicules techniques communaux,...) !



Par ailleurs, l'article 5 précise : « il est interdit d'incommoder de manière intempestive le voisinage par des fumées, odeurs, poussières ou projectiles de toute nature ».

En cas d'infraction, le Règlement général de police prévoit des sanctions administratives pouvant s'élever à 350 €.

Les créneaux horaires imposés dans le RGPA sont censés satisfaire l'ensemble des habitants. Cependant, le bon sens et le savoir-vivre peuvent

également être appliqués au cas par cas entre riverains.

Si, par exemple, vous savez qu'un nourrisson fait sa sieste en début d'après-midi dans votre voisinage direct, le fait de postposer un peu votre séance de jardinage vous permettra d'entretenir de bonnes relations de voisinage...



Démarchage à domicile, comment éviter l'arnaque ?

Les conseils de la Zone de police SamSom !

LES DÉMARCHEURS
ATTENTION AUX ARNAQUES
AVEC LE RETOUR DES BEAUX JOURS, VOUS POUVEZ ÊTRE SOLlicitÉ PAR DES "DÉMARCHEURS".

ILS PEUVENT ÊTRE :
DÉMOUSSEURS DE TOIT, JARDINIERS, ASPHALTEURS, RAMONEURS, ET BIEN D'AUTRES

SIGNAUX D'ALERTE
ABSENCE DE NUMÉRO D'ENTREPRISE
ABSENCE DE NUMÉRO DE TVA
PRÉTEXTE DES SITUATIONS ALARMANTES
ABSENCE DE CARTE DE MARCHAND AMBULANT

QUESTIONS À VOUS POSER
CES TRAVAUX SONT-ILS NÉCESSAIRES ?
CONNAISSEZ-VOUS LES PRIX DU MARCHÉ ?

LES BONS RÉFLEXES
NE LES LAISSEZ PAS ENTRER
ÉVITEZ LES PAIEMENTS EN LIQUIDE, PRÉFÉREZ LE VIREMENT BANCAIRE
NE VOUS LAISSEZ PAS CONDUIRE AUPRÈS D'UN ORGANISME BANCAIRE POUR RETIRER DE L'ARGENT
EXIGEZ VOTRE DROIT À UNE PÉRIODE DE RÉFLEXION DE 7 JOURS
AUCUN ACOMPTÉ NE PEUT ÊTRE EXIGÉ PENDANT CETTE PÉRIODE
DEMANDEZ UN DEVIS DÉTAILLÉ
MÉFIEZ-VOUS D'UN TARIF TROP AVANTAGEUX

VICTIME OU TÉMOIN QUI CONTACTER ?

POLICE En cas d'urgence : faites le 101 Sinon, contactez votre zone de police	COMMUNE Service de prévention Partenariat Local de Prévention (PLP) https://www.gouvernement.be	SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ÉCONOMIE Via le site web https://pointdecontact.belgique.be 0800/120.33 (numéro gratuit)
---	---	--

CETTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION VOUS EST OFFRTE PAR PAALCO NAMUR ET LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

Place Saint-Aubert 2, 5100 Namur
paalco@provincia.namur.be
<https://www.gouvernement.be>

Quand les beaux jours reviennent, vous pouvez être sollicité.e.s par des « démarcheurs » : démousseurs de toit, jardiniers, asphalteurs, ramoneurs et bien d'autres peuvent sonner à votre porte pour proposer leurs services, indiquant parfois avoir repéré un problème ou un besoin.



Si ce type de service peut être utile, il faut être prudent. Plusieurs cas d'escroquerie ont été rapportés : travaux non réalisés, prix exorbitants, vols, ... Il convient donc d'être vigilant, de se poser les bonnes questions et de faire attention à certains signaux qui doivent vous alerter et vous permettre d'adopter les bons réflexes.

Ces conseils sont transposables à des situations analogues. Ils ne visent pas spécifiquement un secteur particulier. Les démarcheurs sont pourtant soumis à des règles strictes. Si elles ne sont pas respectées, il y a infraction et forte suspicion d'arnaque !

Obligation d'être porteur d'une autorisation :

Le démarcheur doit être porteur d'une autorisation d'activités ambulantes ou foraines délivrée par un guichet entreprise (feuille A4). Cette autorisation est nominative et chaque travailleur doit avoir la sienne.

Limite pécuniaire :

L'exercice d'activités ambulantes au domicile du consommateur de type vente de produits ou de services ne peut excéder une valeur totale de 250 € par consommateur (1 client = 1 ménage), exception faite pour les travaux de services se rapportant à l'aménagement de la maison ou du jardin où le maximum est fixé à 700 €. Au-delà de ces sommes, il s'agit d'une **infraction**.

Les victimes de ce type d'arnaques sont souvent âgées, soyez donc attentifs pour vos aînés.

Si vous pensez avoir affaire à un ambulant douteux, contactez directement le 101.

Pour tout renseignement supplémentaire, rendez-vous sur le site <http://economie.fgov.be> !



Parution d'informations à caractère à la fois confessionnel et non confessionnel dans le bulletin communal de Sombreffe

Pour information à l'attention des représentants du Culte et de la Laïcité actifs dans l'entité, le Collège du 16 juin dernier a décidé :

1. D'autoriser la parution d'informations « à caractère à la fois confessionnel et non confessionnel », pour autant qu'il s'agisse d'activités organisées dans l'entité à destination de ses citoyens et qu'elles n'entrent pas en contravention avec la loi, les bonnes mœurs et l'ordre public.
2. D'ouvrir les « critères de recevabilité des articles » aux domaines du culte et de la laïcité actifs dans l'entité, et d'en informer les différents mouvements confessionnels et non confessionnels représentés sur la Commune de Sombreffe.
3. D'insérer ces articles dans la rubrique « Informations aux citoyens », étant donné qu'il ne s'agit pas d'activités organisées par des associations locales.





Comment se préparer à un éventuel appel au 112 ? Les conseils de la zone de secours Val de Sambre !

A tout moment vous pouvez être témoin d'un accident domestique, routier, d'un incendie ou de tout autre incident qui nécessiterait l'intervention des services d'urgence. La panique, la peur peuvent parfois intervenir et vous déstabiliser.

Ces quelques conseils peuvent vous être utiles et vous donner des clés pour communiquer au mieux avec la centrale 112 lors d'un appel urgent.

Une fois que vous aurez composé le numéro d'appel d'urgence gratuit 112, valable dans toute l'Europe, **l'agent du call center de la centrale d'urgence 112 aura besoin de certaines informations essentielles** afin d'envoyer les secours adéquats sur le lieu de l'intervention.

Dans tous les cas, il vaut mieux être bref et précis.

1. Qui ?

- La victime est une femme, un homme ou un enfant ?
- Quel âge approximatif a-t-elle ?
- Dans quel état est la victime : inconsciente ou consciente ?
- Quelle partie du corps est concernée ?
- Y a-t-il une fracture ouverte, une perte de sang, etc. ?

Si vous avez des informations pertinentes à donner sur l'état de santé de la victime, mentionnez-les : la victime est diabétique, souffre d'insuffisance respiratoire, etc.

2. Comment ?

S'agit-il d'une chute, d'un incendie, de brûlures, d'un évanouissement, d'un choc électrique, d'une noyade, d'une tentative de suicide, etc. ?

3. Où ?

Si vous connaissez l'adresse exacte, mentionnez la rue, le numéro de maison et la localité.

Si vous ne la connaissez pas, donnez un maximum de détails sur les lieux (proche de tel restaurant, de telle grande enseigne, de tel magasin, etc.) Sur les axes routiers principaux, repérez-vous par rapport aux bornes kilométriques.

Pensez à installer l'application gratuite 112.be sur votre smartphone

- En installant l'app 112 BE, il n'est plus nécessaire de mémoriser les numéros d'urgence.

Il vous suffit d'appuyer sur l'icône correspondant au service d'urgence dont vous avez besoin : les pompiers, l'ambulance ou la police.

Un atout qui s'avère fort utile surtout quand la panique s'installe puisqu'elle peut provoquer des pertes de mémoire soudaines...

- Jointe - via l'app 112 BE - la centrale d'urgence 112 pourra vous localiser de manière précise et accéder à vos informations de contact et médicales que vous aurez remplies préalablement. (Remplissez ces informations dès l'installation de l'application).

Vous avez aussi accès au service chat si vous êtes dans l'incapacité de parler ou d'entendre.

Informez et formez les enfants



Montrez à vos enfants comment utiliser l'application et aidez-les à mémoriser le numéro d'appel d'urgence 112 grâce à cette aide mnémotechnique :

« 1 bouche, 1 nez, 2 yeux »

Nous vous conseillons de visionner cette vidéo avec vos enfants : [YouTube : l'application qui sauve des vies - YouTube \(https://youtu.be/Dws_NV1QI8\)](https://youtu.be/Dws_NV1QI8)

Vidéo 112 Kids est inspirée d'une histoire vraie. Celle du courageux Shayan, garçon de 6 ans originaire de Spa, qui a sauvé sa maman en se souvenant du numéro à composer en cas d'urgence, le 112.

D'autres questions sur le numéro d'appel d'urgence 112 ?

Vous trouverez les réponses à vos questions et d'autres informations sur la page FAQ de notre site internet, rubrique Numéro d'urgence 112 : <https://zonevaldesambre.be/faq>

Prenez soin de vous et des autres !

Lydia Frigo

Croix-Rouge : Don de sang

Vous désirez contribuer au geste solidaire du don de sang ?

La prochaine collecte aura lieu à **Sombreffe, sans rendez-vous, le jeudi 2 septembre 2021, de 15h00 à 18h15, au Complexe sportif, Allée de Château-Chinon 6.**

Merci de vous présenter avec une pièce d'identité.

Plus d'infos : www.donneurdesang.be



La Wallonie met des autocollants « STOP PUB » à la disposition des particuliers

Pour éviter les gaspillages inutiles de papier, gérez autrement le surplus de publicités.

Qui est concerné ? Toute personne physique ou morale susceptible de recevoir de la publicité ou presse gratuite non adressée.

À quoi servent ces autocollants ? L'autocollant STOP PUB ne concerne que la publicité non-adressée et la presse gratuite non-adressée. Il ne concerne donc pas les imprimés qui mentionnent les : nom, prénom et adresse.

Les nouveaux autocollants régionaux remplacent-ils les anciens ? Non, les anciens autocollants déjà apposés sur les boîtes aux lettres restent valables.

Comment le citoyen peut-il se les procurer ?

Les autocollants seront disponibles aux endroits suivants :

- A l'Administration communale de Sombreffe, au guichet du service Population-Etat civil
- Dans un des 16 « Guichets énergie »
- Dans un des 11 « Espaces Wallonie »
- Dans les bureaux de poste
- Les personnes ayant des difficultés à se rendre dans l'un des endroits de distribution proposés et les personnes à mobilité réduite peuvent commander les nouveaux autocollants STOP PUB en envoyant une demande par mail à ediwall@spw.wallonie.be

Pour de plus amples informations : moinsdedechets.wallonie.be



Les services communaux

Avis à la population

Accès aux services de votre Administration communale

Les services communaux travaillent à bureaux fermés jusqu'à nouvel ordre et accueillent le public **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !**

Pour les demandes ne pouvant trouver une solution par téléphone, courrier, mail ou par notre site internet (<http://www.sombreffe.be>) et ne pouvant attendre, les citoyens sont invités à **PRENDRE RENDEZ-VOUS** par téléphone auprès du service concerné :

- | | |
|--|--|
| - Secrétariat général au 071/827.410 | - Cadre de vie au 071/827.435 |
| - Population-Etat civil au 071/827.424 | - Cohésion sociale au 071/827.415 |
| - Enseignement communal au 071/827.432 | - Finances/Recette au 071/827.420 |
| - Urbanisme au 071/827.430 | - Académie-section de Sombreffe au 071/827.427 |

Les rendez-vous peuvent être fixés en matinée ou l'après-midi, à raison **d'une seule personne à la fois**. Les éventuels paiements se feront exclusivement via bancontact.

Merci de ne pas vous présenter spontanément à la Commune sans avoir pris un rendez-vous au préalable !

Ces mesures sont prises afin de nous assurer que la santé de nos concitoyens et de leurs proches sera préservée au mieux. Merci de votre compréhension !



Liste des n° utiles : à découper et à garder précieusement !

URGENCES (pompiers, ambulances)	112
Zone de Police SAMSOM	071/888.002 (antenne locale) - 071/260.800 (numéro général)
Zone de secours Val de Sambre (pompiers)	071/121.429 (services administratifs)
Médecin de garde	1733
Pharmacie de garde	0903-99.000 (1,50 €/min.) - www.pharmacie.be
Télé Accueil - écoute 24h/24	107
Child Focus	116000
Ecoute Enfants	103
Numéro vert Extrémismes et radicalismes violents	0800-111.72
Prévention des radicalismes et des extrémismes violents (point de contact central de Sambreville)	0496/264.811



Personnel

La Commune de Sombreffe recrute ...

Des SURVEILLANT.E.S dans ses écoles

Au sein des écoles communales (Boignée, Ligny et Tongrinne), vous serez chargé(e) de l'accueil, de la surveillance et de l'encadrement des enfants de 2,5 ans à 12 ans pendant le temps de midi.

Les tâches principales sont les suivantes :

- Aider et surveiller les enfants durant les repas et le temps de midi
- Assurer la distribution des repas et veiller à ce que tous les enfants mangent
- Préparer le réfectoire avant les repas et le ranger après, nettoyage sommaire compris

Profil :

- Aimer le contact avec les enfants
- Disposer d'aptitudes afin de savoir gérer des groupes d'enfants jusqu'à 12 ans
- Présenter une image positive de l'école
- S'intégrer dans l'environnement de travail et aimer travailler en équipe
- Posséder des compétences relationnelles et communiquer aisément
- Faire preuve de patience et de ponctualité
- Etre autoritaire et juste
- Une expérience probante au niveau de la gestion de groupe d'enfants est un atout (mouvement de jeunesse, plaine,...), tout comme un diplôme d'éducateur/trice ou puériculteur/trice

Recrutement ouvert également aux personnes pensionnées (revenu complémentaire).

Horaires du contrat de travail : lundi-mardi-jeudi-vendredi, pour un total de 8 heures/semaine.

Formations offertes en rapport avec la mission.

Vous pouvez adresser vos candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'Administration communale de Sombreffe, à l'attention du service Personnel, Allée de Château-Chinon, 7 à 5140 SOMBREFFE.

Pour tout renseignement complémentaire,

merci de prendre contact avec :
Mesdames LADRIERE (071/82.74.14)
ou LIBEAU (071/82.74.13).



... Des SURVEILLANT.E.S habilité.e.s pour assurer la sécurité

Le/la surveillant.e habilité.e par le Bourgmestre a notamment pour mission d'assurer la sécurité des enfants qui traversent la Chaussée de Nivelles, à hauteur de l'école libre Saint-Laurent et de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles «Les 2 Châtaigniers».

Vous êtes :

- âgé.e d'au moins 18 ans
- enseignant.e, parent, personne retraitée...
- disponible le lundi, mardi, jeudi, vendredi au matin et en fin d'après-midi, ainsi que le mercredi à l'entrée et à la sortie des écoles
- soucieux/soucieuse de veiller à la sécurité des enfants aux abords des écoles
- disposé.e à suivre une petite formation sur la sécurité dispensée par la zone de police locale SamSom

Dans ce cas, n'hésitez pas à poser votre candidature auprès de l'Administration communale de Sombreffe (Email : info@sombreffe.be – Tél. : 071/827 410) !



... Des AGENTS D'ENTRETIEN Réserve de recrutement

Vous êtes disponibles, flexibles, volontaires ?

Vous êtes apte à prendre des initiatives et à travailler en équipe ?

L'Administration communale de Sombreffe recherche des Agents d'entretien pour le nettoyage de ses infrastructures communales, en vue de constituer une réserve de recrutement.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec :

o Madame LADRIERE, soit par mail veronique.ladriere@sombreffe.be ou par téléphone au 071/827.414

o Madame Sophie LIBEAU, par mail sophie.libeau@sombreffe.be ou par téléphone 071/827.413.



Service Cadre de vie

Bien-être animal



Agissez pour éviter le massacre des hérissons et limitez l'utilisation de votre robot-tondeuse de 10h à 17h !

Les robots-tondeuses se rencontrent de plus en plus souvent dans nos jardins. Ils rendent de grands services à leurs propriétaires et sont moins bruyants que les tracteurs ou les tondeuses classiques, mais ils causent de gros dégâts au niveau de la faune s'ils sont programmés pour tourner la nuit. En effet, les animaux tel le hérisson sont victimes des lames tranchantes de ces machines silencieuses et ont peu de chance de leur échapper s'ils se retrouvent sur leur chemin de tonte. Les CREAVES (centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage) sont les témoins de l'augmentation de ces accidents souvent mortels, puisque les citoyens leur apportent de plus en plus fréquemment des hérissons mutilés.

Que faire pour les protéger ?

Il est possible de trouver un compromis entre confort d'entretien des pelouses et protection de la faune sauvage en programmant les robots-tondeuses. La période d'activité du hérisson s'étendant entre la fin de journée et l'aube, il est conseillé de les faire fonctionner en dehors de cet intervalle, soit entre 10h et 17h.

Robot ou pas, **inspectez le jardin avant de démarrer la tondeuse, la débroussailleuse ou autre coupe-bordure.** Faites de même lorsque vous prévoyez de brûler un tas de feuilles mortes ou de bois en automne.

Si vous souhaitez attirer et accueillir les hérissons au jardin, vous pouvez leur fournir un/des abri(s) notamment en laissant un tas de bûches ou de feuilles; en préservant des haies loin du passage des tondeuses ou encore en leur construisant un abri adapté qui leur sera utile aussi bien à la bonne saison que durant leur hibernation. Un/des point(s) d'eau et quelques croquettes, de préférence au poulet, pour chats (jamais de pain ou de lait !) seront également fort appréciés ! Ils vous remercieront en dévorant les limaces et autres indésirables du jardin.

Vous avez trouvé un hérisson ou un petit animal sauvage blessé ?

Pour rappel, un animal sauvage ne peut en aucun cas être détenu par un particulier. Contactez un CREAVES (centre de revalidation) au plus vite, les bénévoles vous informeront sur la procédure à suivre.

Liens utiles :

- Procédure à suivre en cas de hérisson mutilé
o <http://www.sosherisson.be/1er-gestes/>
- Liste des CREAVES en Wallonie
o <https://protectiondesoiseaux.be/index.php/les-centres-de-revalidation/belgique/>

Sources :

<https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/nature/actualites-environnement/les-herissons-victimes-des-robots-tondeuses> et <https://www.uvcw.be/environnement/actus/art-6442>



Service Cohésion sociale

Culture



BiblioBus

La bibliothèque itinérante de la Province de Namur propose en prêt direct des ouvrages variés destinés à son information ou à son délassement. Prochaines dates de passage à Sombreffe, Place Baudouin

1er : les samedis 21 août et 18 septembre 2021 (pas de passage en juillet), de 9h00 à 13h00.

BDbus

Le **BDbus** propose des bandes dessinées et des mangas, ainsi que divers médias associés. Prochaines dates de passage à Sombreffe (Place Baudouin 1er) : **les mercredis 28 juillet, 18 août et 15 septembre 2021, de 13h00 à 15h00.**



Petite enfance - Enfance - Jeunesse

La Commune de Sombreffe a le plaisir de vous informer que son partenaire, l'asbl OXYJeunes, organisera finalement 4 semaines de stages durant ce mois d'août. Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, les stages se dérouleront à l'école communale de Tongrinne.

Informations et inscriptions auprès d'OXYJeunes au 071/38.84.00.

BESOIN D'A(I)RT : La culture reprend son souffle !

Vous n'êtes pas sans savoir que la crise sanitaire a durement touché nos artistes et toutes les infrastructures culturelles. A l'heure où ces lignes sont écrites, le CODECO vise un assouplissement des mesures notamment dans le secteur culturel.

Dès lors, l'espoir de voir renaître quelques spectacles en extérieur durant cet été a fait son chemin dans la tête de 3 bénévoles travaillant dans le milieu. La Commune, organisatrice de l'événement en collaboration avec Thomas Merveille, Emilie Lavaux et Johanna Devos, vous invite à participer au nouveau projet intitulé BESOIN D'A(I)RT visant 4 spectacles pour petits et grands.

L'événement proposera un spectacle par village de la Commune, **chaque samedi durant le mois d'août**. Un bar sera accessible avant et après les représentations (en fonction des normes sanitaires).

Plus d'infos sur www.besoindart.be ou sur Facebook @besoindartsombreffe

Réservations obligatoires sur www.besoindart.be – places limitées

SOMBREFFE – AOÛT 21
BESOIN
d'a(i)rt!

PROGRAMMATION :



Le samedi 7 août 2021 – 20h



Jodie Devos – Chanteuse Soprano & Lorenzo Dasse – Danseur

Jodie Devos qui parcourt la planète de maison d'opéra en maison d'opéra s'arrêtera chez nous pour une soirée exceptionnelle où nous pourrions découvrir la musique classique. Elle offrira un programme sur mesure, des grands airs d'opéra aux airs plus méconnus qui sont devenus sa marque de fabrique. Elle sera accompagnée du danseur Hip-Hop Lorenzo Dasse. Un duo détonant qui fera tomber les barrières conventionnelles de l'univers de l'opéra.

Nicolas Kruger mettra en musique ce spectacle exceptionnel et hors du commun.

Une soirée inoubliable pour démarrer ce festival. La chance de rencontrer d'une manière proche et intime une artiste de chez nous qui a joué sur les scènes les plus prestigieuses du monde.

Le samedi 14 août 2021 – Dès 16h



Premiers secours de la compagnie Odile Pinson. La compagnie Odile Pinson est connue pour ses spectacles déjantés. Dans un road movie décapant, Karine et Stéphane vont guider le public vers des zones de dangers au cœur de la ville. Quatre stations de jeu où leur bravoure va pouvoir s'exprimer de plus en plus grièvement. Le public est invité urgemment à suivre un parcours qui va, nous l'espérons, lui apporter une grande confiance sur l'encadrement qui leur sera proposé. Accompagnés par leur chien de secours (en formation) et muni d'un bolide d'urgence, ils tâcheront d'être les meilleurs sauveteurs de tous les temps !



Le samedi 21 août 2021 – 20h



Quentin Dujardin & Didier Laloy – Concert

Un duo de musiciens hors pairs qui nous entraîneront tous les deux dans leurs univers. Quentin Dujardin s'est battu pour rendre à la culture ses droits et lui permettre de reprendre au plus vite.

Guitariste chevronné, il parcourt le monde à la recherche de nouvelles sonorités et cela donne à sa musique une couleur si particulière.

Didier Laloy est accordéoniste mais quand son accordéon se déplie, il devient aussi danseur, habité par la musique. Il a cette grande faculté de pouvoir imaginer des mariages improbables entre les genres musicaux.

Le samedi 28 août 2021 – 17h



André Borbé - Concert «Une ouïe inouïe» - A partir de 3 ans.

Un spectacle qui commence avec une chanson « Tous formidables », c'est déjà un bon début, non? Avec André Borbé, on est sûr de passer un bon moment en famille où chacun trouvera son compte. Un spectacle rafraîchissant pour finir les vacances et clôturer ces quatre soirées de spectacle.

À travers son tour de chant « Une ouïe inouïe » André Borbé invite à venir découvrir son univers drôle et tendre, poétique et truculent, dans un seul en scène qui fait la part belle à la technologie. Ce qui ne manquera pas de vous surprendre !

A vos agendas ! www.besoindart.be



Mobitwin : Un service de covoiturage sur Sombrefe !

Lors de notre diagnostic pour le Plan de Cohésion Sociale 3 (PCS 3), le service s'est aperçu qu'il existait un réel problème de mobilité au sein de la Commune. Le service Cohésion sociale a réagi et proposé une fiche action de covoiturage afin de répondre à un besoin avéré et s'est tourné vers l'asbl Taxistop située à Gembloux.



Afin d'éviter l'isolement, cette asbl propose son aide aux communes pour mettre sur pied un «Mobitwin Desk» et celui de Sombrefe est actif depuis le 3 mai 2021.

L'idée est d'offrir aux personnes à revenu modeste et rencontrant des difficultés de déplacements, une alternative d'accompagnement abordable.

Pour la modique somme de 10,00 € par an ou 5,00 € par demi-année (à partir de juillet), les personnes peuvent s'inscrire en tant que membre et demander des trajets simplement en téléphonant à la centrale. Ces demandes se font donc par téléphone minimum 48 heures à l'avance. Le défraiement à payer directement au chauffeur est généralement de 0,34 €/km.

Pour quels types de déplacement ? Toutes les raisons sont bonnes : pour rendre visite à un membre de votre famille ou à des amis, se rendre à un centre de jour ou chez le médecin, faire des courses, aller chez le coiffeur,...

Qui sont les chauffeurs ? Ce service fonctionne grâce au dévouement de nos bénévoles qui viennent vous chercher et vous reconduisent à votre domicile.

Comment demander un trajet ? Il suffit de faire la demande par téléphone au **0493/31.61.03** (minimum 48 heures à l'avance).

Horaire du Mobitwin Desk Sombrefe :

Lun : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 15h00

Mer : 9h00 – 12h00

Jeu : 9h00 – 12h00



Sport

Le Judo Club de Sombrefe présente Victoria Sibille, jeune talent et élite sportive

Interview - réalisé par Jean Louis Allard - d'une jeune pleine de talent qui fait partie de l'élite internationale de judo et s'entraîne au Judo Club Sombrefe.

J-L.A : Peux-tu te présenter, qui es-tu ?

V.S. : Je m'appelle Victoria Sibille, j'ai 16 ans et je suis née le 16 décembre 2004.

J-L.A : D'où t'es venue l'envie de faire du judo ?

V.S. : Je me suis mise au judo après avoir vu un entraînement de mon grand frère qui m'a donné envie de faire ce sport. J'ai tout de suite accroché au judo car ça me permet de me défouler et de penser à autre chose.

J-L.A : Combien de fois t'entraînes-tu par semaine ?

V.S. : Je m'entraîne au moins 5 fois par semaine, que ce soit du judo, de la musculation, de la préparation physique ou bien simplement une séance d'étirements. J'ai aussi une préparation mentale depuis peu de temps qui est, contrairement à ce que l'on pourrait penser, un entraînement aussi important qu'un autre.

J-L.A : Dans la situation actuelle de la Covid-19, qu'est-ce qui change pour tes entraînements ?

V.S. : Avec la situation qu'on connaît actuellement, il y a eu beaucoup de changements au niveau de mes entraînements. Étant donné que la pratique du judo n'était plus autorisée, je n'avais plus que des entraînements sur Zoom, que ce soit avec ma fédération ou mon club. Depuis le mois de février et grâce à mon statut d'espoir sportif, j'ai la chance de pouvoir m'entraîner à nouveau trois ou quatre fois par semaine tout à fait normalement, c'est à dire dans un dojo, avec du contact, des partenaires, de l'opposition,... Ca a été vraiment difficile durant la crise sanitaire, mais je me suis accrochée et j'ai la chance de pouvoir m'entraîner à nouveau. J'attends encore avec impatience les compétitions et j'espère que nous verrons bientôt la fin du tunnel.

J-L.A : Comment te prépares-tu mentalement pour une compétition, un combat ?

V.S. : La préparation mentale est un point sur lequel je travaille actuellement avec l'aide d'un psychologue sportif. Je n'ai pas encore eu l'occasion de tester ce que j'ai appris dans une vraie situation de compétition étant donné qu'il n'y en a plus pour l'instant, mais j'ai hâte que ça reprenne pour pouvoir appliquer tout ça.

J-L.A : Quel est ta plus belle victoire ou médaille ?

V.S. : Ma plus belle médaille remonte au mois de septembre 2019, où je suis montée sur la première marche du podium au tournoi international de Varsovie en Pologne.

J-L.A : Quelle a été ta première pensée après avoir reçu cette médaille ?

V.S. : Au début je ne réalisais pas vraiment que j'avais gagné, mais une fois sur le podium, j'étais vraiment heureuse et ça a confirmé mon envie de faire de la compétition à ce niveau-là.

J-L.A : Quels sont tes objectifs en judo ?

V.S. : Mes objectifs en judo sont tout d'abord de faire le maximum que je puisse faire et d'aller le plus loin possible. Mon plus grand rêve dans le monde du judo est une médaille aux Jeux Olympiques.



Victoria Sibille à l'entraînement



2 groupes d'enfants de moins de 12 ans
au Judo Club Sombrefe

J-L.A : Parlons maintenant un peu de tes goûts culinaires... Quel est le plat auquel tu ne peux résister ?

V.S. : Cette question est assez difficile parce que j'aime beaucoup manger, mais je dirais les sushis.

J-L.A : Et ton judoka préféré, quel est-il ?

V.S. : Mon judoka préféré est Sami Chouchi qui est pour moi un excellent judoka. En plus de ses qualités de judoka, c'est quelqu'un de simple, d'accessible pour les jeunes et qui ne se prend pas la tête.

J-L.A : Quels conseils donnerais-tu à un jeune judoka qui veut faire de la compétition ?

V.S. : Le conseil que je pourrais donner à un jeune qui veut faire de la compétition, c'est de prendre du plaisir avant tout et de ne jamais baisser les bras car le travail et la détermination finiront par payer tôt ou tard.

J-L.A : Un dernier mot pour la fin ?

V.S. : Je remercie tout d'abord la Commune de Sombrefe qui me permet de m'entraîner dans un dojo. Je remercie aussi mon coach, Jean Louis (Allard), pour toutes les heures passées à mes côtés et pour tous ses conseils sur le tatami. Je n'oublie bien sûr pas mon papa qui est entièrement disponible pour moi et qui chute depuis plus d'un an sans dire un mot (rires). Et enfin, je remercie mon entourage qui me permet de vivre ma passion et qui est à fond derrière moi !



Les prochaines permanences du service Population-Etat civil auront lieu **les samedis 17 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre 2021, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au préalable** auprès du service au numéro de téléphone 071/827.424.

Mariages

Six couples se sont mariés civilement à Sombreffe depuis la dernière parution du Bulletin d'information communale. Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur !



Madame Sandra BRAVO CASTRO et Monsieur Nicolas LEFEVRE se sont mariés le 24 avril 2021



Madame Catherine DESOMBERG et Monsieur François MAURO se sont mariés le 30 avril 2021



Madame Delphine BARY et Monsieur Olivier SMESSAERT se sont mariés le 22 mai 2021



Madame Kathleen WILLAME et Monsieur Ilias FYLAKTOS se sont mariés le 29 mai 2021



Madame Emilie DOMINIQUE et Monsieur Benjamin CARPENTIER se sont mariés le 29 mai 2021



Madame Aurélie GRECO et Monsieur Kévin DEWELLE se sont mariés le 5 juin 2021

Le CPAS de Sombreffe

Le rôle d'un CPAS est bien plus large que l'octroi d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration sociale.

Le CPAS développe ses activités aussi bien dans le champ professionnel et de l'emploi, que dans celui du bien-être, de la santé, de la culture ou du conseil aux personnes.

A Sombreffe, l'équipe du CPAS a mis en place une série de services destinés à apporter des solutions nouvelles aux besoins de la population.

Le CPAS de Sombreffe vous accueille, rue Haute, 7 à 5140 Ligny, **lors des permanences organisées les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les autres jours sur rendez-vous.**



- Président : VANDENSCHRIK Benoît – benoit.vandenschrck@sombreffe.be
- Directeur général f.f. : FRERES Laurent – DG@cpas.sombreffe.be
- Accueil administratif : HAINAUT Danielle – Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19
info@cpas.sombreffe.be
- Receveuse Régionale : LALOUX Amélie

• Service social

(Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h - Sur rendez-vous - Tél. 071/49.01.10)

Chef de service : CHALLE Carole – carole.challe@cpas.sombreffe.be

o D'HOOGHE Anne-Sophie – asd@cpas.sombreffe.be

o DEVILLERS Gwenaëlle – gwenaelle.devillers@sombreffe.be

o ZARA Natalino – natalino.zara@cpas.sombreffe.be



- **Allocation de chauffage** (mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00) :
CHALLE Carole – carole.challe@cpas.sombreffe.be

- **Compteur à budget** : station de chargement et de paiement d'électricité au CPAS

- **Distribution de repas à domicile** : 071/49.01.10

- **Mobisocial** (pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ou ne peuvent se déplacer seules, ce service permet de vous conduire à des rendez-vous médicaux, faire vos courses, ...) :
HAINAUT Danielle – Tél : 071/49.01.10 – 0494/43.45.56



- **Easy-e-Space** (EPN du CPAS – Gratuit et ouvert à tous) : FURLINI Pascale – 071/89.18.00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00 – mercredi de 13h30 à 16h00 réservé aux enfants)

- **Énergie** : GOFFAUX Pascal, tuteur énergie – tuteur.energie5140@gmail.com



- **Insertion sociale** : GUSCIGLIO Aurélie, Assistante sociale – sis@cpas.sombreffe.be

- **Job coaching** (le lundi et jeudi uniquement sur rendez-vous) : PIZZUTO Lorena – lorena.pizzuto@sambreville.be

- **Médiation de dettes** (le lundi sur rendez-vous) : GREGOIRE Léa – lea.gregoire@greasure.be

- **Logements sociaux pour les aînés « Les Merlettes »**, rue Chasse-Lion à Sombreffe : 081/61.27.45, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h (SCRL La Cité des Couteliers)



Coordonnées de contact du CPAS

Rue Haute, 7 à 5140 LIGNY - Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19

Mail : info@cpas.sombreffe.be – Site Internet : <https://cpas.sombreffe.be>



Nos enfants

Ecole libre Saint-Lambert de Ligny

Le samedi 5 juin avait lieu, à l'école Saint-Lambert de Ligny, la 1^{ère} cérémonie de remise des oscar !

Lignywood a eu lieu dans un contexte particulier, étant donné les mesures sanitaires en vigueur.

Tout au long de la journée, les classes ont défilé pour présenter leur spectacle.

Danse et théâtre étaient au rendez-vous pour cette journée tout en élégance.

Une bien belle journée festive !



L'avis des groupes politiques



Cette rubrique est ouverte aux groupes politiques représentés au sein du Conseil communal. Chaque groupe représenté a l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence.

Les articles doivent porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal).

Ils ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit, ni porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Ils doivent également respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles), mentionner nominativement leur(s) auteur(s) et être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Nous n'avons pas reçu d'article pour cette parution.



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 12 septembre 2021 ? Dans ce cas, merci d'envoyer votre proposition d'article **d'article au plus tard le lundi 9 août** par mail à info@sombreffe.be, en mentionnant en objet « Bulletin communal – L'avis des groupes politiques ».



Expressions citoyennes



Cette rubrique est ouverte aux citoyens de l'entité et leur offre l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence (limité à un maximum de 1500 caractères espaces compris).

Les articles ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit et porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Par ailleurs, les articles doivent :

- rester courtois et faire preuve de retenue (s'exprimer sans excès et avec bienséance) ;
- porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal) ;
- respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles);
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.

L'Administration communale se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions précisées ci-dessus.

Nous n'avons pas reçu d'article pour cette parution.



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 12 septembre 2021 ? Dans ce cas, merci d'envoyer votre proposition d'article **au plus tard le lundi 9 août** par mail à info@sombreffe.be, en mentionnant en objet « Bulletin communal – Expressions citoyennes ».



La vie des associations



Cette rubrique est ouverte aux associations actives dans l'entité de Sombreffe. Les associations disposent d'un égal espace d'expression et du même traitement graphique. Chacune peut transmettre son texte, sous format « traitement de texte »

sans mises en forme, limité à un **maximum de 1500 caractères espaces compris**.

Les articles doivent :

- porter sur des **activités qui ont lieu dans l'entité ou qui sont organisées en dehors de l'entité pour des citoyens de l'entité**.
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.
- respecter les réglementations en vigueur (droit au respect des personnes, de la vie privée, d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles).
- **faire la promotion d'activités précises et déterminées**.

Les articles ne peuvent pas :

- interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit.
- **avoir pour seul objet de rappeler de manière récurrente l'objet social ou la présentation générale de l'association**
- contenir trop de détails de nature « commerciale » tels que, par exemple, entrer dans le moindre détails des prix demandés pour la participation aux activités, la composition précise d'un ou plusieurs menus, etc.

L'Administration communale se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions décidées par le Collège communal les 13 mai, 16 septembre et 2 décembre 2020.

Repair Café de Sombreffe

Vous avez un vêtement à réparer, un ordinateur en panne, un électroménager qui ne fonctionne plus ...



NE JETEZ PLUS ! REJOIGNEZ-NOUS AU REPAIR CAFE

Reprise du Repair Café de Sombreffe dès le samedi 4 septembre 2021

Sous réserve de la modification de la convention au prochain Conseil communal et avec les mesures sanitaires suivantes :



- Uniquement sur RDV en précisant le type de réparation,
- Désinfection et aération des locaux par nos soins,
- Sens unique, distance de sécurité, port du masque.

Au plaisir de s'y retrouver !

Lieu : La Salle 1815 - Maison Multiservices, rue Haute 5 - 5140 Ligny

Programmation : le 1er samedi du mois, **de 14h à 17h**, sauf juillet, août et janvier.

Ateliers : petits électroménagers, couture, informatique, vélo, bijouterie, ...

A vos agendas ! Dates des prochains RC en 2021 : 04/09, 02/10, 06/11, 04/12. **Prise de RDV uniquement par mail :**

repaircafe5140@gmail.com

Renseignements : Michael Cuitte 0496/461 775.

Le Repair Café est organisé en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale de Sombreffe.



A.S.B.L « Com' au resto »

Depuis 2012, Betty Hainaut imaginait créer un resto du cœur sur Sombreffe ! Son rêve est resté dans les cartons jusqu'en octobre dernier où j'ai rencontré Carole Bobot en lui expliquant mon envie de m'investir aussi dans ce genre de démarche... A nos côtés, nous avons réuni des personnes polyvalentes. « Com' au resto » pouvait naître !

Outre les 3 membres fondateurs, 5 personnes composent l'AS-BL : Nathalie Hieguet, Sandrine Champion, Caroline Liessens, Joël Rousseau et Laurent Pardoën. Tous basés dans Sombreffe.

Notre objectif est la lutte contre la précarité sous toutes ses formes : aide alimentaire régulière l'éducation, la culture, le sport, Saint Nicolas et Noël.

Nous sommes à la recherche d'un local dans l'entité afin de pouvoir fonctionner de manière optimale **dès le mois de SEPTEMBRE**. Toute aide est la bienvenue et les bénévoles peuvent venir de tous horizons : des pensionnés, des étudiants et toutes autres personnes.

Nous espérons que notre A.S.B.L soit bien accueillie, qu'elle rencontre un succès. La période sanitaire que nous vivons provoque déjà, et va encore accentuer par la suite, de la précarité à tous étages. Il est donc opportun de se serrer les coudes tous ensemble.

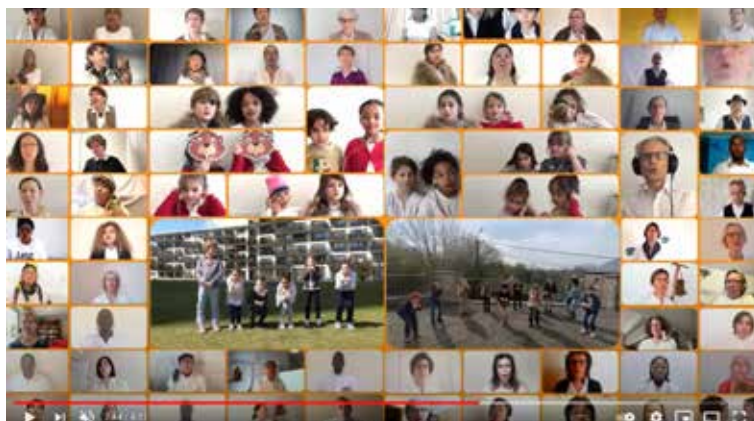
Pour tous renseignements, proposition ou demande d'aide, de local : secretariatcomauresto@gmail.com ou 0473/776 741.

Le président, Jean-Baptiste Bertrand : 0496/305 267.

Les Petits Chanteurs de Sombreffe (chorale d'enfants à Boignée)

La «Marmotte» par EUROCHORUS, chœur virtuel au-delà des frontières : Les Petits Chanteurs de Sombreffe ont participé à ce projet international !

Les Petits Chanteurs de Sombreffe (chorale d'enfants à Boignée) ont eu l'immense honneur et la joie de participer au Chœur virtuel Eurochorus 2021 – la « Marmotte » de L. v. Beethoven que vous pouvez voir et revoir via ce lien Youtube : https://youtu.be/RG_FE0-k5lg. Il s'agit de Rencontres Internationales d'Art Choral organisées par Eurochorus, en partenariat avec la Fédération des Chœurs Franco-Allemands et l'aide financière du Fonds Citoyen Franco-Allemand.



Depuis 2005, Eurochorus organise des stages de chant pour travailler dans tous leurs détails des œuvres du patrimoine choral. Jusqu'alors localisé à Toulouse en juillet, Eurochorus se met à la disposition des chefs des Chœurs Franco-Allemands et devient mobile en date et en lieu.

Le prochain stage Eurochorus aura lieu à Paris du 24 au 30 octobre 2021 et les inscriptions sont ouvertes.

Tous les détails (renseignements, inscription...) sont sur le site Internet d'Eurochorus : <http://eurochorus.org/language/fr/projet-2020>



VDFG - FAFA
Vereinigung Deutsch-Französischer
Gesellschaften für Europa e.V.



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND



Les Petits Chanteurs de Sombreffe recrutent !

Répétitions le mardi :

- de 15h30 à 16h00, pour les enfants de 3ème maternelle, 1ère et 2ème primaire ;
- de 16h00 à 17h00, pour les enfants de la 3ème à la 6ème primaire.

Sous la direction de Charlotte Messiaen.

La Chorale est membre du Mouvement International A Cœur Joie. PAF : 60 € pour l'année.

Info et inscription : 0476/28.23.75 ou charlotte.messiaen@gmail.com



Sombreffe en Transition



Sentiers
Sombreffois, prenons-les dans tous les sens.

www.sentiers5140.be ou  **SentiersSombreffois**

Les 29 et 30 mai, les balades ont emmené près de 500 promeneurs de Ligny à St Amand et vers Fleurus en favorisant chemins et sentiers. La (re)découverte de toutes les possibilités, parfois méconnues des plus jeunes, de relier les villages voisins par les sentiers qui émaillent nos campagnes, a été évocatrice de souvenirs émus pour certains lignards. Un vif intérêt fut marqué pour la démarche de revalorisation que nous initions de façon pragmatique.

La collaboration d'un agriculteur a permis pour ces 2 jours, la liaison Ligny St Amand par le i9 aujourd'hui disparu. Ce i9 est un chaînon manquant fondamental pour le maillage.

3 options pour réhabiliter et pérenniser la liaison i9 :

1. Passer sur l'ancien tracé disparu
2. Passer sur l'ancien lit de la Ligne, cultivé actuellement où subsiste une parcelle cadastrée public au 1/1/2020
3. Longer le nouveau tracé de la Ligne.

Ce i9 fait partie du dossier de réhabilitation remis au collège en 01/2020 et pour lequel nous sommes aujourd'hui en attente d'un positionnement clair.

Nous avons besoin de vous ...

En parallèle, nous travaillons sur plusieurs axes pour alimenter le projet de mobilité douce à Sombreffe. Pour nourrir ce travail, **nous faisons appel à votre mémoire** d'utilisateur des sentiers que vous empruntiez sur le chemin de l'école, pour aller à la messe ou pour faire l'école buissonnière, ... Des noms vous reviennent en mémoire, faites-les connaître à sentiers5140@gmail.com, ils pourraient redonner sens à certains sentiers.

Martine Lengelé et Dominique Bousman



Commentaire du Collège communal par rapport à la demande de réhabilitation de sentiers dans l'entité :

La Commune a reçu le groupe des Sentiers Sombreffois en réunion de travail avec le service Cadre de vie, après le dépôt de leur rapport portant sur la réhabilitation de 18 sentiers.

D'emblée, il a été précisé qu'il était impossible pour les services de procéder, en une mandature, à la réhabilitation de 18 sentiers alors que rien n'avait jamais été entrepris dans ce domaine auparavant. Les services ont donc proposé de travailler sur la réhabilitation de 5 sentiers parmi les 18 proposés. L'un d'eux a fait l'objet d'une première analyse juridique qui a montré l'impossibilité d'agir à court terme, tant la situation patrimoniale est complexe.

Par ailleurs, un autre groupe de citoyens a déposé une demande de création d'un sentier pour favoriser la mobilité douce dans l'entité, ce qui porte toujours à 5 le nombre total de sentiers que la Commune propose d'analyser en vue d'une prochaine utilisation et réhabilitation.

Avant de parvenir à réhabiliter ces sentiers, il est important de préciser la nécessité d'obtenir des confirmations juridiques de titres de propriétés, des autorisations d'autres administrations lorsqu'un sentier traverse plusieurs territoires,... Le contexte de la Covid-19 a évidemment ralenti, comme partout ailleurs, l'ensemble des démarches, des prises de contacts,...nécessaires à l'aboutissement de ce type de projet.

Ces dossiers ne sont donc pas abandonnés et la Commune de Sombreffe compte bien poursuivre son analyse quant à la faisabilité de (re)mettre en service ces 5 sentiers !

Le Collège communal



LE CABANON
DU PÊCHEUR

Traiteur poissonnier

98, chaussée de Nivelles - 5140 Sombreffe
071/12.26.66



Infi
ez ... VOUS

**PRISE DE SANG
SUR RENDEZ-VOUS
DU LUNDI AU VENDREDI
SOINS À DOMICILE - PANSEMENT
INJECTION - SOIN PALLIATIF
TOILETTE MORTUAIRE**

📞 **0497 39 37 65** 📠 42533486408
🏠 69 Chaussée de Nivelles 5140 Sombreffe



Tendance
Eco-Couleurs
0470 61 79 73
Alain Van Laethem

Mise en peinture d'habitations privées, toutes superficies
Mise en peinture de locaux à usage commercial
Mise en peinture de grands bâtiments privé ou publics
Pose de papier peint avec ou sans peinture
Conseil couleurs

www.tendance-eco-couleurs.be 



François-Xavier DUMONT
Chée de Gembloux, 73 - 5140 Tongrinne (Sombreffe)
Tél.: 071 88 64 90 • Gsm: 0475 41 08 42
Fax: 071 88 50 12
E-mail: info@dumotec.be
www.dumotec.be

DUMOTEC
CHAUFFAGE CENTRAL
Distributeur agréé
VIESSMANN



Nathalie Crabeck

Pédicure médicale.
Réflexologie plantaire.

21, rue Tienne de Mont - 5140 Sombreffe
0495/89.95.42



**FUNÉRAILLES
PHILIPPART**
S O M B R E F F E

FUNÉRARUM
ASSURANCE DÉCÈS
ARTICLES FUNÉRAIRES

071/876.999 | 0475/867.682
LESFUNERAILLESPHILIPPART.BE

CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 5 - 5140 SOMBREFFE



Pecorella SRL
071/88.90.49
**TOITURE
MAÇONNERIE
OSSATURE BOIS**

 pecorella.sa@pecorella.be



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 12 septembre 2021 ? Dans ce cas, merci d'envoyer les informations, **au plus tard le lundi 9 août**, par mail à info@sombreffe.be en mentionnant en objet « Bulletin communal – La vie des associations ».



Agenda des activités



Plus d'infos sur les activités et les services reprises ci-après dans le présent Bulletin.

- 17/07, 7 et 21/08, 4 et 18/09 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/827.424
- 28/07, 18/08 et 15/09 : Présence du **BDbus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- Du 2 au 13/08 : « **Été solidaire**, je suis partenaire 2021 » à Sombreffe
- Du 02 au 27 août 2021 : **Stages de l'asbl OxyJeunes** dans l'entité, de 8h à 17h, pour les 3 à 12 ans
- 07/08 : Musique classique et danse à Ligny (20h) – Programmation **BESOIN D'A(I)RT**
- 09/08 : Date-limite d'envoi des **articles à paraître dans le bulletin communal n°162** distribué dans les boîtes aux lettres la semaine du 12 septembre
- 14/08 : Art de rue à Sombreffe (16h) suivi d'un concert Art Jazz Band – Programmation **BESOIN D'A(I)RT**
- 21/08 : Concert O. Dujardin et D. Haloy à Tongrinne (20h) – Programmation **BESOIN D'A(I)RT**
- 21/08 et 18/09 (pas de passage en juillet) : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-12h)
- 28/08 : Spectacle jeune public (dès 3 ans) à Boignée (17h) – Programmation **BESOIN D'A(I)RT**
- 02/09 : **Collecte de sang** par la Croix-Rouge, de 15h à 18h15, au Complexe sportif de Sombreffe
- 04/09 : Reprise du **Repair Café de Sombreffe** à la MMS de Ligny, de 14h à 17h

Cabinet de
*Pédicurie
Médicale*

Mal le contexte
actuel,
la désinfection
du cabinet
est assurée entre
chaque soin

*Odile
Vandenschrick*
Des soins pour tous

Point du Jour, 8 Rue Gustave Flévet, 7
5376 Miecret 5140 Sombreffe

0478 38 75 60 | 083 68 94 86

Pédicurie médicale
Spécialisée
en podologie
Ongle incarné
Mycose de l'ongle
soins de cors,
de durillons ...
Réalisation d'orthèse
correctrice
et protectrice
Blanchiment
des ongles

*Odile
Vandenschrick*

SAMUEL SERVAIS IMMELEC
BÂTIMENTS PRIVÉS ET INDUSTRIELS
Installations-Transformations-Chauffage électrique-Dépannages

TVA:BE0550.445.405 CHEMIN DE BRYE, 7
samuel.servais@hotmail.com 5140 SOMBREFFE

0478/61.43.83

Ann B.
by Marie

Votre boutique de prêt à porter pour dames.

Grand'Rue 66
Gembloux
081 61 07 72

www.annbbymarie.be

Ouvert du mardi au samedi
de 10 à 18h
et le lundi sur rendez vous



SRL

A.B.M. CONSTRUCT FERRONNERIE

- CONSTRUCTION & MONTAGE MÉTALLIQUE - FERRONNERIE ACIER ET INOX
- ESCALIERS - PORTAILS - GRADE CORPS...

MASSIMO ROSSETTI
0493/33.43.74



A.B.M. CONSTRUCT FERRONNERIE srl

www.abmconstruct.be**Benoît DIERGE - Audicien**

- Appareils discrets et performants
- Essais sans engagement
- Réglage et nettoyage de votre appareil



Rue Joseph Marvel, 22 - 5032 Corroy-le-Château

sur rendez-vous : 0473/89 25 81

www.audibilis.be • info@audibilis.be

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR

LE PAIN 
D'ANTAN

lepaindantan.beSUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

GEMBOUX

142, Chaussée de Namur
Tél. : 081 611 600

WIERDE

97, Rue de Jausse
Tél. : 081 588 885*Votre artisan torréfacteur à Tongrinne*

- ✓ Torréfaction artisanale
- ✓ Thé / infusion vrac
- ✓ Familiale / Proximité
- ✓ Jura / Moccamaster / ECM

- ✓ Un magasin chaleureux
- ✓ Éthique / durable
- ✓ Machines à café
- ✓ Accessoires

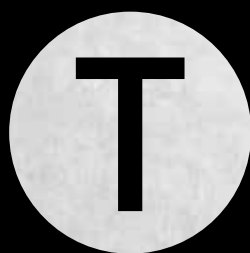


Ouvert du Lundi au Samedi de 9h à 18h.
www.tiptopcoffee.be



Rue François Dupire 5, 5140 Sombreffe
071/88.73.63





LES TERRASSES *du Prince*

RESTAURANT
CUISINE BRASSERIE BISTRONOMIE

WWW.LESTERRASSESUPRINCE.BE

AVENUE DES COMBATTANTS, 95 - 5030 GEMBLoux